



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du lundi 13 avril 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

LOGEMENT SOCIAL – DEMANDE EN LIGNE

Depuis un an, le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr permet de renouveler en ligne sa demande de logement social. Ce portail s'enrichit le 12 avril d'une nouvelle fonctionnalité : l'enregistrement en ligne des nouvelles demandes de logement. Sylvia Pinel s'est félicitée de cette avancée qui facilite les démarches des demandeurs de logement social. Elle contribue à moderniser l'accès aux services publics, l'une des priorités du Gouvernement. **Le portail internet www.demande-logement-social.gouv.fr, conçu par le ministère du logement, concentre désormais trois nouvelles fonctionnalités.** **1/ L'enregistrement en ligne des nouvelles demandes de logement social** : se déplacer au guichet ne sera plus une obligation pour faire sa première demande de logement social, même si cela reste possible ; un numéro d'assistance téléphonique, le 0 812 04 01 70 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) a été mis en place pour accompagner les utilisateurs ; cette avancée facilitera aussi la diffusion de l'information entre les organismes de logement social. **2/ Un annuaire des guichets auprès desquels les particuliers peuvent se rendre pour enregistrer leur demande** : les coordonnées et horaires d'ouverture sont renseignés pour mieux informer les demandeurs. **3/ Un accès aux chiffres clés du logement social de chaque commune** : le nombre total de logements sociaux en attente ou attribués l'année précédente permettra aux demandeurs de mieux cibler les communes où concentrer leur recherche. **Depuis décembre 2013, il était déjà possible de renouveler en ligne sa demande de logement social.** Cette formalité annuelle, nécessaire dans l'attente de l'obtention d'un logement, impliquait auparavant de se déplacer auprès d'un guichet. Au mois de janvier 2015, 30% des intéressés ont fait leur renouvellement en ligne soit près de 20 000 opérations dématérialisées. **Dans la continuité des améliorations apportées pour faciliter les démarches et optimiser ce service public, les demandeurs pourront déposer en ligne les justificatifs accompagnant leur demande d'ici la fin de l'année. Constituer un dossier papier ne sera plus un impératif. Il sera aussi possible de suivre les principales étapes du traitement de sa demande.** Le parc locatif social comprend aujourd'hui 4,7 millions de logements et héberge plus de 12 millions de Français. Dématérialiser les démarches facilitera les dépôts de dossier et l'enregistrement dans le système national qui compte aujourd'hui 1,8 million de demandes actives.

AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE – REFORME DU DISPOSITIF

L'aide à la complémentaire santé (ACS) est un mécanisme qui permet à nos concitoyens modestes qui ne peuvent pas bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire, mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, d'accéder à une couverture complémentaire santé. Jusqu'ici, chaque bénéficiaire recevait un chèque à présenter à l'organisme complémentaire sélectionné par ses soins parmi les centaines de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de compagnies d'assurance existantes, en choisissant parmi les niveaux de garantie des nombreux contrats existant sur le marché. **Le Gouvernement a profondément réformé ce dispositif en procédant à un appel d'offres national sur trois contrats types. L'objectif est d'abord de simplifier la vie des bénéficiaires, en circonscrivant le choix à quelques dizaines de contrats ; il est ensuite de faire baisser leur prix, grâce à l'appel d'offres.** Dans ce cadre ont été sélectionnées les dix offres les meilleures (en termes de prix et de qualité de services), dont la liste a été publiée le 11 avril au Journal officiel. **Les contrats ainsi sélectionnés -seuls à ouvrir droit au bénéfice de l'ACS à compter du 1^{er} juillet 2015 - permettront aux 1,2 millions de Français bénéficiaires de l'ACS de voir baisser significativement le coût de leur complémentaire santé ou d'obtenir, pour un même prix, des contrats offrant une meilleure couverture.** Ce faisant, le Gouvernement poursuit son action résolue en faveur d'un meilleur accès aux soins de l'ensemble de nos concitoyens : renforcement des contrats responsables et extension de la couverture complémentaire santé à tous les salariés ; extension du panier des prestations couvertes par la CMU-c et, grâce à une disposition du projet de loi de modernisation de notre système de santé, application aux bénéficiaires de l'ACS de tarifs plafonds pour les lunettes, prothèses dentaires et audioprothèses ; relèvement significatif des plafonds de ressources pour la CMU-c et l'ACS ; interdiction des dépassements d'honoraires pour les bénéficiaires de l'ACS, auxquels sera étendu le tiers payant au 1er juillet 2015, avant de l'être aux patients bénéficiant d'une prise en charge à 100% au 1er juillet 2016 et de devenir un droit pour tous les patients au 30 novembre 2017. **« Le Président de la République a affirmé clairement, dès 2012, sa volonté de généraliser l'accès à une complémentaire santé de qualité. La réforme de l'ACS, qui se concrétise aujourd'hui, traduit cet engagement. La loi de modernisation de notre système de santé comprend d'autres mesures fortes pour améliorer concrètement l'accès aux soins de nos concitoyens, comme la généralisation du tiers payant à tous les Français à l'horizon 2017 »** (M. Touraine, 11/04/15).

TRANSITION ENERGETIQUE - « RESEAUX ELECTRIQUES INTELLIGENTS »

Ségolène Royal et Emmanuel Macron accélèrent le déploiement des « réseaux électriques intelligents », en lançant un appel à projets pour mobiliser et accompagner les territoires engagés dans la transition énergétique. Un nouvel appel à candidatures et à projets est lancé le 15 avril 2015. Organisé par l'équipe du plan de la Nouvelle France Industrielle « Réseaux électriques intelligents », sous l'égide des ministères en charge de l'énergie et de l'industrie, il permettra d'identifier et d'accompagner les collectivités qui s'associent pour déployer les fonctionnalités offertes par les réseaux électriques intelligents. **Les « réseaux électriques intelligents » ou « Smart Grids » regroupent un ensemble de fonctionnalités variées, répondant à plusieurs défis de la transition énergétique : l'efficacité énergétique via une meilleure connaissance et un pilotage actif de la consommation, l'insertion de production renouvelable, l'insertion des véhicules électriques sur les réseaux électriques et, enfin, une gestion plus dynamique des réseaux grâce à l'utilisation de nouveaux équipements et à la digitalisation des équipements existants.** Cet appel à candidatures et à projets vise à poursuivre la dynamique engagée par les nombreuses expérimentations locales, notamment les démonstrateurs soutenus par le programme des investissements d'avenir à hauteur de 85 millions d'euros, en élargissant les zones de déploiement afin de couvrir plus de consommateurs, plus de moyens de production ainsi qu'une plus large diversité de territoires et de fonctionnalités. En s'appuyant sur la dynamique et les projets concrets portés par les territoires à énergie positive pour la croissance verte, cet appel à projets permettra aux collectivités de développer une approche intégrée en s'associant, en proposant de nouveaux produits et services et en mettant en œuvre un maximum de « briques fonctionnelles » des réseaux électriques intelligents afin d'accroître les bénéfices pour l'ensemble des citoyens et l'innovation industrielle. **Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du plan « Réseaux Electriques Intelligents », qui est l'un des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle.** Le pilotage de ce plan, dont la feuille de route a été présentée à l'Élysée le 7 mai 2014, a été confié à Dominique Maillard, Président du Directoire de RTE. Au sein du plan, l'action de déploiement des « réseaux électriques intelligents » est pilotée par ERDF. **Cette action permet de crédibiliser les solutions proposées par la filière industrielle française au profit d'une politique d'exportation ambitieuse. L'appel à projets permettra d'identifier les zones les plus adaptées pour montrer la pertinence technique et économique des solutions françaises, dans l'optique d'une généralisation à l'échelle nationale et à l'export.** Ce projet constitue un puissant vecteur d'investissement, de dynamisation des acteurs et de mise en visibilité de l'excellence française dans les réseaux électriques intelligents, clé de la transition énergétique. Les territoires, via leurs collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopérations, sont appelés à manifester leur intérêt au plus tard le 1^{er} juin puis à remettre leur dossier de candidatures au plus tard le 15 juillet. Le cahier des charges de l'appel à candidatures et à projets est disponible sur les sites de la Direction Générale des Entreprises et de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat.

FONCTION PUBLIQUE – SUPPRESSION DE L'INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE COMPENSATION DE LA CSG

Marylise Lebranchu a annoncé le 13 avril aux syndicats représentatifs de la fonction publique la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) pour les fonctionnaires. Créée il y a 18 ans, cette prime visait à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires lors de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la substitution CSG / cotisation d'assurance maladie. En effet, si ces mesures n'avaient pas eu d'impact sur les salaires du privé, elle avait fortement impacté les fonctionnaires, l'assiette de la CSG portant sur l'ensemble de leur rémunération (traitement et primes) alors que l'assiette des cotisations maladie portait uniquement sur leur traitement. **Cette prime a aujourd'hui perdu sa vocation de compensation de perte de pouvoir d'achat et elle est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 1998 peuvent en bénéficier. Elle concerne à ce jour près de 960 000 agents dans les trois fonctions publiques.** Par conséquent, la ministre a annoncé aux organisations syndicales sa décision de supprimer l'IECSG à partir du 1^{er} mai prochain, selon les modalités suivantes. **1/ Pour 710 000 agents, elle sera supprimée progressivement, au fil des avancements, pour éviter des pertes de salaire mensuel.** En tenant compte du rythme des avancements, on estime qu'elle sera complètement supprimée avant la fin 2017, générant une économie de 500 millions d'euros. **2/ Un secrétaire administratif ayant une rémunération annuelle nette de 27 000 euros et percevant aujourd'hui 127 euros par an d'IECSG verra son indemnité supprimée au moment de son prochain avancement.** Le montant de la prime étant inférieur au gain de rémunération résultant de l'avancement, l'agent ne verra pas baisser son salaire et conservera une partie du gain de pouvoir d'achat lié à son augmentation. **3/ Les plus hauts salaires, soit environ 400 personnes percevant actuellement plus de 5000 euros par an au titre de l'IECSG, seront mis à contribution immédiatement, avec un plafonnement de l'IECSG à 5000 euros par an dès le mois de mai.** Un haut fonctionnaire qui percevait 7000 euros par an au titre de l'IECSG perdra ainsi 2000 euros par an avant même son prochain avancement, moment auquel son IECSG sera supprimée. **4/ Les agents de catégories C les moins bien rémunérés, dont le traitement est inférieur à 1852 euros bruts par mois, seront exemptés du dispositif.** 250 000 personnes environ sont concernées. **« En supprimant cette prime inutile et injuste, qui bénéficiait très majoritairement aux fonctionnaires les mieux rémunérés, nous faisons des économies et nous nous redonnons des marges de manœuvre pour réaliser de vraies mesures de justice pour tous les fonctionnaires »** (M. Lebranchu, 13/04/15).

CORSE – COLLECTIVITE UNIQUE

Deux mois après avoir annoncé, à Ajaccio, la volonté du Gouvernement d'accompagner la création d'une collectivité unique de Corse, Bernard Cazeneuve et Marylise Lebranchu ont reçu le 13 avril une délégation d'élus corses pour avancer le travail commun. Cette réunion a permis aux ministres de présenter la disposition législative introduite dès la première lecture du projet de loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) par le Gouvernement, portant création de la collectivité unique, conformément à l'engagement pris devant l'Assemblée de Corse le 6 février dernier. La réunion a également permis d'acter la poursuite du travail législatif, porteur d'une création de la nouvelle collectivité unique au 1er janvier 2018, plutôt que le recours à une consultation par référendum qui aurait renvoyé cette création à un calendrier beaucoup plus tardif. **Avant la deuxième lecture du projet de loi NOTRe, la réunion a également permis de préciser les contours de cette future collectivité unique et de partager un calendrier et une méthode de travail. Concernant la gouvernance de la collectivité unique et la prime majoritaire, les ministres ont annoncé la décision du Gouvernement de maintenir le dispositif actuel à la future collectivité unique.** Le nombre d'élus passant de 51 à 63, la prime de sièges supplémentaires accordés à la liste arrivée en tête passera de 9 à 11 sièges, afin d'assurer la stabilité de la gouvernance. **S'agissant de la représentation du bloc local et de la bonne articulation des politiques de la collectivité unique avec le bloc intercommunal, les ministres ont soulevé le problème constitutionnel posé par la proposition de « chambre des territoires » des élus. Mais, partageant l'objectif de prendre en compte les territoires, ils ont proposé aux élus une solution alternative consistant à créer une instance de coordination composée de représentants de la collectivité unique, des établissements publics et des communes, couplée à une territorialisation des services de la CTC.** Les ministres ont rappelé que la création de cette nouvelle collectivité devrait se faire à moyens constants. La collectivité unique aura néanmoins des marges d'action, notamment fiscales, supérieures à celles des autres régions dans la mesure où elle cumulera les moyens des actuels départements et ceux de la CTC. Après une discussion constructive, les ministres et les élus ont également partagé le souhait qu'une mutualisation soit opérée entre les deux départements et l'actuelle région, mais aussi avec les différents offices existants. Une méthode de travail a été proposée aux élus, selon le calendrier suivant : août 2015 : promulgation de la loi NOTRe ; septembre 2015 : réunion de travail avec les élus corses sur la préparation des ordonnances électorales ; avril 2016 : réunion de travail avec les élus corses sur la préparation des ordonnances financières et institutionnelles ; juin 2016 : passage en Conseil d'Etat ; septembre 2016 : examen en Conseil des ministres des ordonnances financières et institutionnelles ; décembre 2016 : examen en Conseil des ministres des ordonnances électorales ; décembre 2017 : élections dans la nouvelle Collectivité unique de Corse. A l'issue de cette réunion de travail, Bernard Cazeneuve et Marylise Lebranchu ont remercié les élus de Corse pour la qualité du travail mené en commun car « la création de cette collectivité unique, qui s'inscrit dans le grand mouvement de modernisation des territoires voulu par le Président de la République et le Premier ministre, sera une chance pour la Corse et son développement harmonieux et solidaire. »

SYRIE

La France condamne les bombardements intenses menés par l'aviation du régime syrien ces derniers jours. A Alep, 35 personnes sont mortes le 11 avril, parmi lesquelles au moins cinq enfants, après qu'une école a été ciblée. A Idlib, les bombardements auraient fait depuis deux semaines plus de 236 victimes. Ces raids quotidiens et indiscriminés font une majorité de victimes civiles. Rien ne saurait les justifier. **La France exprime sa préoccupation à l'égard de la situation humanitaire catastrophique dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk.** L'offensive de Daech accroît encore les souffrances de ses habitants. Des milliers de civils y sont assiégés et affamés depuis plus de deux ans et sont victimes des bombardements du régime. **Nous demandons l'arrêt de ces violences qui bafouent les principes les plus élémentaires du droit international humanitaire. Les responsables devront rendre des comptes devant la justice. La France rappelle également l'urgence d'œuvrer à une solution politique en Syrie, mettant pleinement en œuvre le communiqué de Genève, seule à même de mettre un terme au conflit.**

LIBYE

La France condamne les attentats qui ont visé les ambassades de Corée du Sud et du Maroc dans la nuit de dimanche 12 à lundi 13 avril à Tripoli. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes. La France assure les autorités coréennes et marocaines ainsi que l'ensemble des Libyens de sa solidarité. **Comme l'a indiqué Laurent Fabius le 12 avril avec ses collègues allemand, américain, britannique, espagnol et italien, nous appelons tous les participants au dialogue qui reprend cette semaine sous l'impulsion de M. Bernardino León à trouver un accord sur la formation d'un gouvernement d'union nationale et à parvenir à un cessez-le-feu inconditionnel.**

EGYPTE

La France condamne les deux attentats qui ont coûté la vie à quatorze personnes, dont de nombreux soldats et policiers, le 12 avril dans le nord du Sinaï. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes. La France assure le peuple et le gouvernement égyptiens de sa solidarité et se tient à leurs côtés dans la lutte contre le terrorisme.

MALI

La France condamne l'attaque qui a coûté la vie à deux soldats maliens et fait deux blessés à Diabaly le 12 avril. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux autorités maliennes. La France, avec l'opération Barkhane, demeure résolument engagée aux côtés du Mali dans la lutte contre le terrorisme.

CLIMAT - CONFERENCE "COP21 : QUEL LEADERSHIP POUR LA FRANCE?"

Annick Girardin participait le 13 avril à la conférence "COP21, quel leadership pour la France?", organisée par le site touteurope.fr à l'Assemblée Nationale. Au lendemain de son déplacement en Afrique de l'Est, Annick Girardin a évoqué le lien entre politique de développement et lutte contre le dérèglement climatique et la nécessité d'un agenda des solutions, enjeu majeur de la conférence "Paris Climat 2015". En présence de parlementaires, de personnalités internationales et de jeunes citoyens, la secrétaire d'État a participé à un échange avec Mme Teresa Ribera, directrice de l'institut du développement durable et des relations internationales, et M. Frédéric Roussel, cofondateur de l'agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) et membre du comité exécutif de "Convergences".

UNION EUROPEENNE - PROGRAMME "RETOUR A L'ECOLE/BACK TO SCHOOL"

A l'initiative d'Harlem Désir, la France participe pour la première fois au programme "Back To School/Retour à l'Ecole". Les fonctionnaires des institutions européennes sont invités à venir à la rencontre des élèves des établissements scolaires qu'ils ont eux-mêmes fréquentés pour évoquer l'Europe de façon concrète et raconter de l'intérieur l'aventure qu'est la construction européenne. Harlem Désir s'est ainsi rendu le 13 avril dans son ancien lycée (Lycée Claude Monet, Paris) pour témoigner de son action au service de l'Europe, échanger et répondre aux questions des élèves sur l'Union européenne.

DISPARITION – FRANÇOIS MASPERO

« François Maspéro aura marqué son époque. Ecrivain, traducteur, libraire et éditeur, François Maspéro a toujours voulu bousculer le monde. Son enfance a été prise dans les tourments de la guerre, dans une famille résistante qui a payé un lourd tribut au conflit. Engagé en faveur de la liberté d'expression et de la lutte des peuples, sa maison d'édition a accueilli des écrivains originaux et audacieux. Il fut aussi un auteur de talent ce qui lui valut notamment de recevoir le Prix Edouard-Glissant, pour l'ensemble de son œuvre. C'est une personnalité attachante, brillante, émouvante qui disparaît aujourd'hui » (PR, 13/04/15). Le Président de la République adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

DISPARITION – PATRICE DOMINGUEZ

Le Président de la République a tenu le 12 avril à « saluer la mémoire de Patrice Dominguez, qui s'est éteint entouré des siens. Il aura combattu la maladie avec dignité et vécu son sport avec beaucoup d'élégance. Ancien numéro 1 puis directeur technique national du tennis français, il aura aussi été un des premiers à devenir consultant à la radio et à la télévision, toujours pour partager la passion de son sport » (PR, 12/04/15). Le Président de la République adresse ses plus sincères condoléances à son épouse Cendrine, ses enfants et ses proches, ainsi qu'à la Fédération Française de Tennis qui perd un de ses meilleurs ambassadeurs.

DISPARITION – GUNTER GRASS

« Günter Grass, le légendaire Prix Nobel de littérature 1999, vient de disparaître à l'âge de 87 ans. Une grande voix s'éteint. Celle d'une Allemagne à la conscience tourmentée, qui ne cesse jusqu'à aujourd'hui de se confronter à son passé. Dans Le Tambour écrit en 1959, celui qui vécut la guerre et ses outrances dans sa propre chair, a donné de cette tragédie une vision magistrale en créant des personnages et des images inoubliables, à la fois hyperréalistes et profondément oniriques, féroces et pleins d'humanité. L'adaptation de ce roman au cinéma par Volker Schlöndorff a obtenu la Palme d'or à Cannes en 1979 et l'Oscar du meilleur film en 1980. Son œuvre romanesque tout entière porte sa marque brûlante et visionnaire : Le Turbot, Les années de chien, Mon siècle. Günter Grass n'était pas qu'un écrivain. Sa

voix forte s'élevait au cœur des remous de la vie sociale et politique de son pays dont il était un héraut inlassable, parfois contesté. Ses combats s'appelaient l'écologie, la démocratie, le monde libre. J'exprime mon soutien à tous ses compatriotes et à ses enfants » (F. Pellerin, 13/04/15).

DISPARITION – JUDITH MALINA

« **C'est une grande dame du théâtre, dans sa dimension la plus universelle, qui nous a quittés. Fondatrice du Living Theatre avec Julian Beck, Judith Malina a profondément marqué la seconde partie du 20e siècle jusqu'à ces dernières années, de part et d'autre de l'Atlantique, avec une troupe d'acteurs qui savaient dire collectivement le pouvoir du théâtre, revendiquer sa capacité à questionner les consciences et à interroger le monde.** Le Living Theatre aura représenté une avant-garde mais aussi le courage d'affirmer une utopie salvatrice qui interpellera les scènes européennes et américaines, et qui saura aussi associer les spectateurs dans une démarche de participation active. Avec lui s'est construit au fil du temps un réseau d'amitié et de travail. Le Living Theatre a ainsi porté les paroles d'Artaud, Cocteau ou Genet, il a reçu le soutien solidaire d'artistes comme Sartre ou Montand dans ses combats universalistes pour la liberté. Ces échanges auront été nourris de moments marquants au festival d'Avignon, en 1968 d'abord, à l'invitation de Jean Vilar pour le spectacle Paradise Now, puis en 1999 à l'invitation d'Alain Crombecque et de l'Académie Expérimentale des Théâtres, et en 2013 enfin, dans le cadre du temps fort Eloge du Désordre et de la Maîtrise, organisé par Stanislas Nordey et Michelle Kokosowski. Judith Malina avait aussi montré son attention aux questions de transmission, lors de l'une de ses dernières apparitions à Paris en juin 2012 avec la compagnie Motus au Théâtre de la Ville, tandis que Stanislas Nordey avait fait réentendre les mots et la pensée du Living Theatre avec les élèves de l'école du TNB. Elle reste le symbole de cet esprit de liberté et de ce souffle nécessaire d'un théâtre engagé qui cherche toujours à réinventer ses gestes, tout en s'affirmant sans cesse comme un acte politique. J'adresse mes sincères condoléances à ses proches » (F. Pellerin, 13/04/15).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.